

# *Saint Santin Cantalès*

*Bulletin Municipal n°2 - Mars 2016*



**MAIRIE – Le bourg – 15150 SAINT SANTIN CANTALES tél 04 71 62 91 04 -  
[mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr)**

**Permanences secrétariat : Lundi – Jeudi et vendredi : de 8 H à 12 H**



Madame, Monsieur,

Ce deuxième bulletin qui vous est offert par l'équipe municipale vous permettra nous l'espérons, de voir que vos élus s'engagent pour faire vivre aux mieux notre commune, et que ces quelques pages vous apporteront le maximum d'informations.

Avant de vous présenter nos projets et réalisations, nous jugeons important, de vous informer de la façon dont travaillent depuis avril 2014 tous les élus. Le Maire présente un projet lors d'une réunion de bureau avec les trois adjoints. S'il est approuvé par ces derniers, le Maire fait une demande de devis si nécessaire. À réception de ceux-ci, le projet est présenté aux élus lors d'un conseil municipal, si le vote est positif, le projet sera réalisé, ceci est la normalité. C'est pourquoi le Maire ne peut et ne s'est jamais, à lui seul, glorifié d'une quelconque réalisation, nous sommes une équipe et nous travaillons en équipe.

## **Délibérations du Conseil Municipal Du 27 Octobre 2015**

### **Avis sur le projet de Schéma de Coopération Intercommunal du Cantal**

Mr le Maire fait part au conseil Municipal que les communes sont concernées par le projet de fusions d'intercommunalités, présenté lors de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), le 28 septembre 2015. Ce document s'inscrit dans les objectifs fixés par la loi, portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Il vise à accroître les solidarités territoriale et financière au sein d'un échelon intercommunal renforcé avec notamment le transfert de nouvelles compétences entre 2017 et 2020.

La commune de SAINT-SANTIN-CANTALES est concernée par le projet de fusion des 4 communautés de communes de, Cère et Rance en Chataigneraie / Du pays de Maurs / Du pays de Montsalvy et Entre 2 Lacs.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents transmis par la préfecture, a, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émis un avis favorable à la fusion.

### **Exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des gîtes ruraux.**

Mr le Maire expose les dispositions de l'article 1383 E du code des impôts permettant l'exonération de taxe foncière sur les locaux meublés à titre de gîte rural, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes. Le Conseil Municipal, considérant les demandes de propriétaires des gîtes ruraux qui n'arrivent pas à compenser les dépenses en matière d'impôts avec les faibles locations réalisées, décide à l'unanimité des membres présents, d'exonérer de la part communale de la taxe foncière, les locaux meublés à titre de gîte rural, ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Terrains à bâtir au bourg :**

La commune dispose de deux lots constructibles situés au bourg d'une superficie de 798 m<sup>2</sup> chacun. Ces terrains sont issus d'une parcelle acquise en 2007. Considérant la situation de cette parcelle, les services de l'état ont accepté la constructibilité de pavillons d'habitation sur ces deux terrains. Afin de créer, dans l'intérêt général, une dynamique de venue de primo accédant et ainsi maintenir l'effectif scolaire, le commerce, le tissu économique et social sur la commune, Mr le Maire propose au conseil municipal de

- fixer le prix du m<sup>2</sup> à zéro euro

- Considérant cet effort financier, en contrepartie les acquéreurs, s'engagent : à construire dans les deux ans suivant la vente (sinon pénalité de 2000€) à ne pas revendre le terrain nu, celui-ci reviendra de plein droit à la commune, à habiter à titre de résidence principale sur la commune pendant 10 ans au moins (sauf cas de force majeure : décès, divorce...), à scolariser leur(s) enfant(s) sur la commune. En cas de non-respect d'un de ces engagements, la commune se réserve le droit d'appliquer une pénalité de 4000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition.

### **Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016**

#### **EAU et ASSAINISSEMENT :**

Après avoir pris connaissance des modalités d'attribution de subvention concernant l'amélioration du réseau d'eau, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, a approuvé à l'unanimité des membres présents les tarifs ci-dessous :

| <b>EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b> | <b>Tarif m3</b> | <b>Eau Potable</b> | <b>Assainissement Collectif</b> | <b>TOTAL 120 m3</b> |
|----------------------------------------|-----------------|--------------------|---------------------------------|---------------------|
| Abonnement annuel                      |                 | 50,00 €            |                                 | 50,00 €             |
| Prix du m3 EAU (de 0 à 100 m3)         | <b>0,60 €</b>   | 60,00 €            |                                 | 60,00 €             |
| Prix du m3 EAU (à partir de 101 )      | <b>0,50 €</b>   | 10,00 €            |                                 |                     |
| Abonnement Assainissement              |                 |                    | 25,00 €                         | 25,00 €             |
| Prix du m3 ASSAINISSEMENT              | <b>0,40 €</b>   |                    | 48,00 €                         | 48,00 €             |
| TOTAL POUR 120 M3                      |                 | 120,00 €           | 73,00 €                         | <del>193,00 €</del> |
| SOIT LE M3 ASSAINI                     |                 | 1,00 €             | 0,61 €                          | 1,61 €              |

| <b>EAU ET ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL</b> | <b>Tarif m3</b> | <b>Eau Potable</b> | <b>Assainissement individuel (SPANC)</b> | <b>TOTAL 120 m3</b> |
|-----------------------------------------|-----------------|--------------------|------------------------------------------|---------------------|
| Abonnement annuel                       |                 | 50,00 €            |                                          | 50,00 €             |
| Prix du m3 EAU (de 0 à 100 m3)          | <b>0,60 €</b>   | 60,00 €            |                                          | 60,00 €             |
| Prix du m3 EAU (à partir de 101 )       | <b>0,50 €</b>   | 10,00 €            |                                          |                     |
| SPANC (annuel)                          |                 |                    | 25,00 €                                  | 25,00 €             |
| TOTAL POUR 120 M3                       |                 | 120,00 €           | 25,00 €                                  | 135,00 €            |
| SOIT LE M3 non ASSAINI                  |                 | 1,00 €             | 0,21 €                                   | 1,13 €              |

A ces tarifs, s'ajoutent les redevances prélevées par l'Agence de L'eau Adour Garonne : *Lutte contre la Pollution et Modernisation des Réseaux* qui sont actualisés chaque année par l'Agence de l'Eau.



**SALLE POLYVALENTE :**

|                                                                                              | SALLE   | CUISINE | CAUTION<br>DEMANDEE          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|------------------------------|
| ASSOCIATIONS COMMUNALES                                                                      | GRATUIT | GRATUIT | 200 €                        |
| REUNION INFORMATION                                                                          | GRATUIT | GRATUIT | 200 €                        |
| Location aux particuliers domiciliés<br>sur la commune et/ou propriétaires<br>sur la commune | 70 €    | 80 €    | 200 € Et<br>50 € pour ménage |
| Location aux particuliers extérieurs<br>à la commune                                         | 150 €   | 150 €   | 200 € Et<br>50 € pour ménage |

**Délibérations du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2015****Transfert du Fonds National de Garantie individuelle de ressource (FNGIR)  
des communes vers la communauté de communes Entre 2 Lacs.**

Monsieur le Maire rappelle que le bureau KLOPFER mène actuellement une étude fiscale sur les quatre communautés afin de préparer une éventuelle fusion. Dans ce cadre, il propose que la communauté de communes reprenne les prélèvements et reversements des communes au titre du FNGIR. Ces mouvements seront neutralisés au sein de l'attribution de compensation. Toutefois sa mise en œuvre nécessite une délibération concordante à l'unanimité des communes à la majorité simple. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le transfert du FNGIR des communes vers la communauté de commune, approuve de recourir à la modification dérogatoire de l'attribution de compensation.

**HARMONISATION DE LA FISCALITE DES MENAGES :**

Suite au rapport du cabinet KLOPFER, sur les possibilités d'ajustements des taux 2016 dans la perspective d'une fusion des quatre intercommunalités et dans la recherche de la totale neutralité fiscale du point de vue du contribuable communal. Entre 2 lacs étant la seule collectivité à avoir instauré un taux foncier, (TFB, TH, TFNB) avec ces modifications apportées aux taxes des ménages, la CC Entre 2 Lacs pourra aborder la fusion sans que celle-ci ne génère d'impact sur les contribuables communaux. Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : Approuve ces modifications pour 2016.

| Année 2016            | Communes | Entre 2 Lacs |
|-----------------------|----------|--------------|
| Taxe d'habitation     | + 1.07 % | -1.07%       |
| Taxe foncier bâti     | + 2.12 % | -2.12%       |
| Taxe foncier non bâti | + 3.42 % | -3.42%       |

## **Délibérations du Conseil Municipal du 10 février 2016**

### **Travaux de rénovation de l'appartement T4, de l'ancien presbytère et demande de financement au titre du Fonds Cantal Solidaire.**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réaliser des travaux de rénovation, dans l'appartement, situé au rez-de-chaussée.

Le montant estimatif s'élève à :

- peinture et revêtement de sols : Devis SARL BAYLE : 9 283.26 € TTC.

- plomberie : Devis de Mr RIVIERE Patrick : 2 760.65 € TTC.

- Electricité : Devis de Mr RIVIERE Patrick : 371.80 € TTC.

Soit un total de travaux de 12 415.71 € TTC.

Mr le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire, ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 30%. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuvent ces devis.

### **Prévision des dépenses d'investissement 2016 :**

Une chaudière, d'un appartement de l'école, a été remplacée dans l'urgence, il serait bien de prévoir une somme, pour le remplacement éventuel des deux autres. Somme globale à prévoir pour les 3 : 15000 €. Il est prévu l'aménagement d'une terrasse à l'auberge pour un coût total de 2 551.80 €. Devis de Mr FOURNIER JP.

Les enseignantes ont demandé deux armoires, une dans chaque classe. Devis LAFA : 618.33 € TTC.

Il est prévu l'acquisition de 5 tables : devis LAFA : 1 068,57 TTC et de 30 chaises : Devis ALTRAD : 729.60 TTC, pour la salle polyvalente. Des bancs pour la cantine : Devis en cours.

Au Cimetière : Fin de la procédure de reprise des concessions abandonnées : L'entreprise AUSSET-LAFAGE a été sollicitée pour effectuer la dépollution de 11 concessions (creusement des tombes jusqu'à 2 mètres de profondeur, récupération des restes humains, mis dans des sacs spéciaux et numérotés en concordance avec les concessions, puis déposés dans un ossuaire qui sera créé, au fond, à gauche du cimetière vieux. Pour un montant de 5 657 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité des présents, l'inscription des dépenses en investissement au budget primitif 2016.

### **Réseau d'eau : pose de pompe doseuse et demande de subvention à l'agence de l'eau Adour et Garonne.**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux dernières analyses d'eau (non satisfaisantes, mais l'eau reste consommable) réalisées par l'Agence Régionale de la Santé, il y aurait lieu de prévoir le traitement de l'eau par la pose d'une pompe doseuse pour le chlore sur les deux réseaux « Pruns et Saint-Rames » pour un coût total de : 5 897.14 € HT soit 7 076.57 € TTC. Ces travaux peuvent prétendre à une subvention de l'agence de l'eau Adour et Garonne à hauteur de 60% considérant les résultats des dernières analyses d'eau et le prix de l'eau appliqué sur la commune, répondant aux critères demandés. Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents, accepte la réalisation des travaux.



### **Prises électriques pour pose de guirlandes au bourg :**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un projet d'acquisition d'illumination, du bourg, pour les fêtes de fin d'année. Pour cela, il y aurait lieu de prévoir la pose de prises guirlandes sur douze poteaux portant un lampadaire. Les travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide : De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

### **NOS DERNIERES REALISATIONS :**

Eclairage Public : le remplacement des lampes à vapeur de mercure est sur le point d'être terminé, les nouvelles au sodium, semblent donner satisfaction.

Arborisation de la déviation : Vient d'être réalisée par les Etablissements BOIS et PAYSAGES, deux essences, « des prunus en alternance avec des poiriers à fleurs » composent cette réalisation.

A l'école : La fresque qui a été réalisée, par les enfants des écoles du 28 au 30 septembre 2015, se trouve dans la salle polyvalente.

## **LES PROJETS :**

### **Elargissement du chemin de PRUNS.**

**Elargissement du chemin de BERNAT.** « Réalisation par le Conseil Départemental »

**Création d'une nouvelle station d'épuration** : Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, ce projet sera évoqué.

### **Création d'un parking au cimetière :**

Pour ces quatre opérations un accord est nécessaire avec plusieurs propriétaires, après accord de ces derniers et (seulement après leur accord) une étude de faisabilité sera lancée.

### **Restauration de la toiture de l'église :**

Le lundi 4 février 2016, le Maire et les adjoints ont reçu Mme Guilaine PONS, Conservatrice Déléguée au Conseil Départemental pour la Protection, Restauration et Conservation du Patrimoine bâti et d'objets d'art. Mme PONS a fait un examen très précis de l'état de la toiture, lors de la visite elle nous a montré un nombre très important d'infiltrations, surtout sur la partie basse de l'édifice : La charpente laisse apparaître de nombreuses poutres mouillées, ainsi que des traces d'humidité très importantes dans les chapelles. De l'extérieur en observant la toiture on peut apercevoir de nombreux flashes (Parties du toit qui s'affaissent). Pour Mme PONS la réfection complète de la toiture est plus que nécessaire, elle est urgente. Elle nous a conseillé de s'attacher les services d'un architecte (Vu l'état de la charpente sur la partie basse). Nous avons reçu Mr ROUGE, Architecte à LAROQUEBROU, le lundi 29 février, afin d'établir un diagnostic contradictoire. Même constat, même conclusion, nous lui avons demandé de nous établir un devis, il pourra nous le faire parvenir au cours du 2eme trimestre 2016.

## Notre École :

Notre école compte cette année 34 élèves.

Nous avons 2 classes : la classe de Marie Bénet, qui compte 15 élèves, de la petite section au CP (Maîtresse Marie est aidée par Aline Borie, ATSEM) et la classe de Fanny Billoux, qui compte 19 élèves, du CE1 au CM2.

Notre cantinière s'appelle Brigitte Delmas, elle est aidée par Annie Moulène. Brigitte aide également à la sieste des PS-MS les après-midis.

Brigitte et Annie organisent aussi les TAP après la classe. A noter la participation bénévole de Mr Courchinoux (DDEN de notre école) qui a proposé une initiation aux premiers secours aux enfants, et la participation de Mme Fauriol qui a apporté son aide lors des activités « tricot ».

Les horaires de notre école sont : 9h-12 H puis 13h30-15h45.

Les maîtresses apportent une aide personnalisée aux enfants les mardis et les jeudis de 15h45 à 16h30.

Un nouveau projet d'école a été réalisé pour les années 2015-2018, nous avons choisi de mettre l'accent sur l'ouverture culturelle de l'école, et la liaison école-collège. En effet, les nouveaux programmes scolaires qui entreront en vigueur à la rentrée 2016 proposent une nouvelle répartition des cycles. Les CM1 et les CM2 feront désormais partie du même cycle que les 6<sup>ème</sup>.

Cette année, nous avons beaucoup de projets :

- en début d'année nous avons réalisé la grande fresque dans la salle des fêtes, avec l'aide de Guillaume, un graffeur de Clermont-Ferrand
- Comme chaque année les enfants ont participé au cross de Laroquebrou
- L'école a participé à la « Dictée d'Ela », qui a été dictée aux enfants par Mr le Maire
- Des intervenants sont venus : Pauline Frégeac pour travailler sur le thème de la forêt avec la classe des petits, le CPIE et le SMOCE pour travailler sur les déchets et le développement durable avec les grands
- Le projet « Ecole et Cinéma » : nous assistons à 3 projections de films dans l'année, au nouveau cinéma d'Aurillac. Nous découvrons des films d'animations, des films muets, des films en noir et blanc, des courts-métrages...
- La classe des grands participe au projet « postures », en lien avec les autres écoles du canton : c'est la mise en place d'un espace d'échanges sur internet, en lien avec la visite d'une exposition sur la photographie, au musée d'Aurillac.
- Des sorties piscine auront lieu en fin d'année à la piscine de Saint-Etienne-Cantalès
- Un projet de correspondance est en cours, avec l'école de Lacapelle-Viescamp. Les enfants de cet établissement sont d'ailleurs venus fêter le carnaval avec nous cette année, et nous leur rendrons visite en fin d'année pour faire des jeux de coopération.
- Les élèves de la classe des petits vont aller à Saint-Paul pour assister au spectacle des « 3 chardons » : Tchico.
- Une sortie de fin d'année sera probablement organisée, avec la visite du « jardin délirant » de Bassignac.

Toutes ces activités sont possibles grâce aux subventions de la mairie, qui a aussi offert le repas de Noël aux enfants et au personnel communal. Et l'APE (association de parents d'élèves) finance la quasi-totalité de nos activités, grâce



aux fonds récoltés lors des actions menées toute l'année.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur la vie de notre école, notre « journal scolaire », réalisé par les enfants de l'école, est à votre disposition !

**La directrice, Fanny BILLOUX**

## **Le monde associatif de notre commune**

### **L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES :**

Président : Sébastien LACARRIERE    Vice-Président : Jocelyn DOS-SANTOS

Trésorier : Jérôme LERON

Secrétaire : Emilie CULAN

Manifestations Organisées :

La soirée Année 80 : le samedi 21 novembre 2015 : bonne participation des parents.

La soirée quine : le samedi 06 février 2016, belle réussite avec une salle polyvalente bien remplie et de très jolis lots.

Manifestation à venir : Kermesse des écoles : le 11 juin.

L'A.P.E : participe aussi financièrement à des sorties ludiques et culturelles, Piscine, cinéma, sortie...etc...

**Le Président, Sébastien LACARRIERE**

### **A L'OMBRE DES BOULEAUX :**

Le club de SAINT-SANTIN-CANTALES est affilié à «générations mouvement, des aînés ruraux du cantal » Présidé depuis un an par Mme THERS Nicole adhérente de notre club. Ce dernier est co-présidé par Mmes KURDZIELEWICZ Marie-Jeanne et DUNION Jeanine. Il propose à ses adhérents « 56 en 2016 » des activités à SAINT-SANTIN-CANTALES et des sorties d'une journée.

Le conseil d'administration est composé de : Secrétaire : Mme LAPORTE Ginette - Adjointe : Mme BRIAND Thérèse. Trésorière : Mme BESSE Jeannette - Adjointe : Mme HAMON Annie - Vice-présidente : Mme COMMANDEUR Janine - Commissaire-aux-comptes : BENNET Denise

Membres : THERS Nicole – AURADOU Simone – RAOUX Yvette – BESSE Roger – HAMON Jean-Claude.

Assistent les co-présidentes dans la préparation des différentes activités. Le deuxième mercredi du mois, sont proposés des jeux de société « belote, triominos, dominos, loto, scrabble...etc., suivis d'un goûter.

Le quatrième mercredi, Urbain LAPORTE nous propose une après-midi « occitan », l'occasion de beau-éclats de rire pour la dizaine de participants. Lorsque le temps est clément, Roger BESSE nous invite sur les chemins de SAINT-SANTIN, SAINT-VICTOR, deux heures de marche ça maintient jeune !

#### **Pour 2016, les sorties prévues sont :**

21 avril : SAINT-JUST-CHAUDDES-AIGUES - 19 mai : BRIVE - 23 juin : SAINT-NECTAIRE - 15 septembre : Nord- Cantal « organisé par le club d'AYRENS »

Il ne faut pas oublier le repas de la choucroute le « 13 mars », la fête de SAINTE-ANNE le « 31 juillet » et le repas champêtre le « 06 août » auquel le club participe activement. La quine « 27 novembre » mobilise toutes les bonnes volontés.



Enfin, des manifestations sympathiques sont organisées par le club : la journée de la forme le « 17 septembre » avec AYRENS et LAROQUEBROU - Repas de l'amitié avec AYRENS le « 15 octobre » - le repas de fin d'année le « 12 novembre » les adhérents dégusteront le chevreuil offert par les chasseurs - Dégustation de la buche le « 14 décembre » -La galette des rois et vœux pour l'année nouvelle le « 11 janvier 2017 ».

L'adhésion au club donne accès aux voyages organisés par la Fédération Générations Mouvement du Cantal. Pour 2016 ont été proposés « environ huit jours » le VIETNAM authentique, la NORVEGE, le Portugal, mais aussi le littoral Varois, l'Alsace....

**Les co-présidentes : Marie Jeanne KURDZIELEWICZ et Jeanine DUNION**

### **LE COMITÉ DES FETES :**

Il est dirigé par le Président : Mr NOYGUES David, les Vice-Présidents : Mme DUNION Jeanine et Mr QUISSET Jean-Pascal, la Trésorière : Mme KURDZIELEWICZ Marie-Jeanne, le Trésorier Adjoint : Mr COURBEYRETTE Stéphane, la Secrétaire : Mme IBANES Antoinette et le Secrétaire-Adjoint : Mr ANDRUSEVIZ Pascal.

Le comité des fêtes en collaboration avec les associations : à l'Ombre des Bouleaux, de la chasse et des parents d'élèves vont organiser la fête du village le 31 juillet et le repas champêtre le 06 août 2016.

Le Président remercie toutes les personnes qui participent à l'organisation et aussi à toutes celles qui par leur présence rendent possible ces manifestations conviviales.

**Le Président, David NOYGUES**

### **L'ASSOCIATION DE CHASSE COMMUNALE AGREE :**

Président : NUREAU Laurent - Vice-Président : BERGERON André

Trésorier : LAPIE Mathieu - Secrétaire : ESPALIEU Alain

Membres : BERGERON Michel, BRIAL Jean, DELSOUT Jean-Paul, DESFARGUES Gérard, ROBERT Sébastien.

L'A.C.C.A de SAINT- SANTIN-CANTALES se porte bien, elle compte 60 sociétaires et un budget équilibré. La saison 2015/2016 se termine, elle a été bonne pour le petit gibier et excellente pour le gros gibier. Le tableau de chasse annuel réalisé et de 31 sangliers dont un de 110 kgs et de 35 chevreuils. Nous avons pu en faire profiter nos amis les propriétaires et agriculteurs, car sans eux, nous ne pourrions pas pratiquer notre passion. D'ailleurs, je les en remercie personnellement et l'ensemble des chasseurs se joignent à moi pour leur exprimer toute notre gratitude. Les 12 et 13 mars nous organisons pour la 3eme année consécutive un concours sur sanglier non tiré qui se déroulera sur cinq communes : ARNAC, St ILLIDE, ROUFFIAC, CROS DE MONTVERT et SAINT SANTIN CANTALES. L'assemblée générale aura lieu courant juin, celle-ci sera suivi d'un repas à l'auberge « La CARAVELLE » ouvert à tous ceux qui souhaitent partager un moment de convivialité.

**Le Président, Laurent NUREAU**

## **Etat Civil 2015/2016**

### **Naissance :**

Le 12/10/2015, de Enzo au foyer de Sébastien ROBERT et de Barbara BERGERON, domiciliés à Lespinat.

### **Mariage :**

Le 26/12/2015 : Alexandre MONS et Isabelle KURDZIELEWICZ, domiciliés à Sialès.

### **Décès :**

Le 17/10/2015 de André ESTOURGIES - Monédières  
Le 22/11/2015 de Marie-Louise ESPALIEU – Le Landat  
Le 29/11/2015 de Jean-Claude LABEIX – Pruns

### **Numéros Utiles :**

|                   |                         |                       |
|-------------------|-------------------------|-----------------------|
| <b>MAIRIE :</b>   |                         | <b>04 71 62 91 04</b> |
| ESPALIEU Alain    | Maire                   | 06 89 98 31 32        |
| NOYGUES David     | 1 <sup>er</sup> Adjoint | 06 30 91 94 49        |
| NUREAU Séverine   | 2eme Adjoint            | 06 75 31 44 38        |
| IBANES Antoinette | 3eme Adjoint            | 06 68 86 19 49        |

**Pour un problème sur le réseau d'eau, merci d'appeler Jean-Pierre FOURNIER au : 06 32 88 21 03**

\*\*\*\*\*

Il est possible que ce bulletin d'information vous paraisse un peu trop long mais la Municipalité a tenu, en dehors des infos, à vous présenter les quatre associations de la commune, ainsi que tous les dirigeants et membres des différents bureaux.

Elle adresse un grand merci à tous ces bénévoles qui de par leur engagement organisent des animations très variées dans la commune (voir leurs projets).

Nous sommes peut-être la seule commune du canton où lors de certaines journées festives, les quatre associations participent ensemble à l'organisation et à la réussite de ces manifestations (Fête de Saint-Anne, le Repas Champêtre).

Encore merci à eux.

**L'Equipe Municipale**